



Doc. 15443
25 janvier 2022

Contestation, pour des raisons substantielles, des pouvoirs non encore ratifiés de la délégation parlementaire de la Fédération de Russie

Amendement¹ n° 2

Dans le projet de résolution, paragraphe 17, après les mots «Résolution 2363 (2021)», insérer les mots suivants:

«, de mettre pleinement en œuvre la Résolution 2375 (2021) «L'arrestation et la détention d'Alexeï Navalny en janvier 2021», la Résolution ... (2022) «Empoisonnement d'Alexeï Navalny» et la Résolution 2297 (2019) «Faire la lumière sur le meurtre de Boris Nemtsov»,

Déposé par:

RAMPI Roberto, Italie, SOC
BAYR Petra, Autriche, SOC
BEN CHIKHA Fourat, Belgique, SOC
SAYEK BÖKE Selin, Turquie, SOC
SCHWABE Frank, Allemagne, SOC

1. 2022 - Première partie de session

